



CSAL emploi du 11 MARS 2026 Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 : volet emploi

BOYCOTT

Le CSAL reconvoqué ce 11 mars a pour objet la déclinaison des suppressions d'emplois à la DDFIP 34 pour 2026. Depuis l'an dernier, ce sujet est inscrit à l'ordre du jour **pour simple information**, comme si cette question était devenue un sujet accessoire ou secondaire alors qu'elle est au cœur de toutes nos problématiques.

La CGT Finances Publiques 34 n'a pas participé à ce CSAL. Tout est décidé, rien n'est à négocier. Ce CSAL a pour seul objectif la mise en œuvre du recul des services publics de la DGFIP par la suppression d'emplois. D'autant que la majorité des suppressions sont la conséquence des relocalisations contre lesquelles nous nous sommes opposés. **Il est inenvisageable d'être associés de quelque façon que ce soit à ces politiques de suppressions d'emplois.**

Rappelons qu'entre 2008 (création de la DGFIP) et le 31/12/2022, nous avons subi **34 420 suppressions d'emplois**. La loi de finances pour 2026 prévoit une **suppression de 550 emplois** exprimés en équivalent temps plein (ETP) à la DGFIP en 2026. Le désormais traditionnel « jeu de bonneteau » des ETP entrants et sortants de la DGFIP permet à l'administration en réalité de faire perdre **plus de 1 000 emplois dans les services locaux en 2026**, et seulement 4 à Bercy... Alors qu'il faudrait en recréer partout !

Au 1^{er} janvier 2026, une nouvelle méthode d'allocation des emplois est mise en œuvre. L'ancienne méthode était celle des « chaises » avec le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP). Même s'il n'était pas parfait, le TAGERFiP permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements. **Avec le nouveau système, la référence devient les emplois pondérés des temps partiels, les équivalents temps plein (ETP).**

Vous voyez des postes vacants ? Abracadabra, vous ne les verrez plus tous ! Plutôt que de combler les vacances de postes en se donnant les moyens d'augmenter les recrutements de fonctionnaires, la DGFIP fait le choix d'invisibiliser des postes vacants avec cette nouvelle méthode, tout en poursuivant les suppressions d'emplois.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2025, la DDFIP 34 dénombrait 1378 « chaises » au TAGERFIP :

AE	A+	A	Huissiers	B	B Géo	C / AT	Total
7	100	240	6	594	16	415	1378

Le nouveau référentiel des emplois au 1^{er} janvier 2026 est de 1325 ETP :

AE	A+	A	Huissiers	B	B Géo	C / AT	Total
7	100	259	6	574	16	363	1325

On comprend mieux l'urgence de la DG à casser le TAGERFIP et à refuser de communiquer sur les variations par départements, au nom de la nouvelle réforme de comptabilisation des emplois. **Quand les résultats sont insoutenables, il est plus facile de détruire l'outil de mesure !** Du fait du changement de méthode, la Direction Locale n'est pas en capacité de chiffrer les suppressions de postes par catégorie pour 2026. Pratique...

Le détail de la répartition des 1 325 ETP figure en annexe de ce compte-rendu. Bon courage pour y comprendre une logique ! Nous avons essayé de vérifier les chiffres, mais le fonds documentaire qui nous est fourni est tellement pauvre que cela nous est impossible.



*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Voici les évolutions des emplois de la DDFIP 34 au titre du PLF 2026 :

SERVICES	IDIV HC	A	B	B Géom	C	Total	Observations/Raisons
Direction - CDL	-1	1				0	transformation catégorielle IDIV HC → A
Direction	1					1	Redistribution au sein de la Direction du grade IDIV HC depuis l'équipe CDL
Direction - Dépense CGF Bloc 3					-2	-2	Gains de productivité mise en place CGF pour autres ministères
Direction - CSRH			1		1	2	Renfort (charge supplémentaire avec la PSC)
PCE Béziers		-1				-1	Transfert vers la Dircofi Montpellier et la BDV 3 dans le cadre de l'évolution des missions du PCE
PCE Montpellier		-2				-2	
BDV 3		1				1	Transfert depuis le PCE Montpellier vers la BDV 3 dans le cadre de l'évolution des missions du PCE
SDIF Montpellier			1	-1		0	Ventilation : répartition des charges géomètre Montpellier/Béziers Transfert, par une contribution proportionnelle en ETP des 6 SIP au bénéfice du SDIF à hauteur de 2B ETP (1ETP B à Montpellier et 1ETP B à Béziers) pour la mission des économiquement faibles (ECF)
SDIF Béziers			1	1		2	
SIP Ouest Hérault Béziers					2	2	Redéploiement , par contribution proportionnelle en ETP des 6 SIP au bénéfice du SIP Ouest Hérault à Béziers à hauteur de 2C qui traiteront l'ensemble des réquisitions d'huissiers et administratives
6 SIP proportionnellement			-2		-2	-4	Redéploiement mission ECF (vers les SDIF) - Réquisition (vers SIP OH)
SPFE Montpellier			-2		-2	-4	Relocalisation SAPF
SIE Coeur d'Hérault Littoral (Pézenas)					-1	-1	Relocalisation : Antennes SIE de Nîmes / Centre De Contact des Professionnels / Pôles nationaux de la fiscalité professionnelle
SIE Ouest Hérault			-1			-1	
Total	0	-1	-2	0	-4	-7	

Pour la CGT Finances publiques, l'ensemble des missions de la DGFIP méritent les emplois nécessaires à la bonne réalisation et à l'amélioration de leurs missions. Habiller les uns en déshabillant les autres est une politique irresponsable mettant les missions et les agents en concurrence, au détriment de la cohérence globale de notre service public et des conditions de travail de la plus grande parties des agents.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*